

Loi sur l'habitation

M. Oberle: Puis-je dire quelques mots sur le rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens, dans mon discours, à souligner ce que mon collègue de Skeena a dit. Je tiens à considérer le bill comme une mesure habilitante. En d'autres termes, il habilite les gens et les groupes de gens à faire certaines choses. Il ne se propose pas d'être restrictif, comme je tiens à le souligner dans mon argumentation en faveur de l'amendement. Certainement, je pense que l'amendement, pour ces motifs, est recevable.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, puis-je prendre la parole?

M. Stanfield: On ne doit pas parler deux fois sur un rappel au Règlement, pas même si on est ministre.

M. Reid: En ce qui concerne le rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, puis-je signaler que la recommandation royale, à la page 2 du bill, et à environ 16 lignes de la fin de la page, se lit comme suit:

... prévoyant que la société peut consentir des prêts à un Indien dans le but d'acheter et d'améliorer des projets d'habitations sur les réserves indiennes; ...

Il me semble que la question que Votre Honneur doit trancher est celle-ci: l'amendement coïncide-t-il avec la recommandation de Son Excellence. Je pense que vous aimeriez examiner cela très soigneusement. Ayant lu l'amendement, j'estime qu'il dépasse la portée de la recommandation, mais il revient à Votre Honneur d'en décider. La situation est difficile car, à mon avis, même si l'amendement semble dépasser le cadre de la recommandation royale, la chose n'est pas claire.

● (1610)

M. l'Orateur adjoint: Je pourrais peut-être signaler à la Chambre la difficulté où se trouve la présidence en ce qui concerne l'amendement. J'ai déjà dit que je n'aimais pas que l'on fasse un rappel au Règlement une deuxième fois, mais je pourrais chercher d'autres appuis. Le secrétaire parlementaire a mis l'accent sur la question. La recommandation dit bien ...

... prévoyant que la Société peut consentir des prêts à un Indien dans le but d'acheter et d'améliorer des projets d'habitations sur les réserves indiennes.

La modification proposée par le représentant de Prince George-Peace River (M. Oberle) dit:

... en vue d'aider à l'achat, l'amélioration ou la construction de projets d'habitations sur les réserves indiennes.

C'est de l'absence des mots «ou la construction» dans la recommandation que l'on discute. Si les députés veulent m'aider, je prendrai une décision.

M. Basford: Quant au rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que nous ne nous y retrouvons pas beaucoup. Si Votre Honneur voulait regarder le bill tel qu'il est revenu du comité, à la dernière page, la page 29, vous y trouveriez l'article 21 qui stipule:

L'article 59 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Sous réserve et en conformité des règlements du gouverneur en conseil, la Société peut consentir des prêts aux Indiens, selon la définition qu'en donne la *Loi sur les Indiens*, et en vue ...

M. Gilbert: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Le ministre a déjà la parole au sujet du rappel au Règlement. Je donnerai la parole au

[M. Woolliams.]

représentant de Broadview plus tard au sujet du même rappel au Règlement.

M. Gilbert: Je soulève la question de privilège alors.

M. l'Orateur adjoint: Le député soulève-t-il la question de privilège? Je ne le pense pas. Le ministre a la parole au sujet du rappel au Règlement. Je la donnerai ensuite au représentant de Broadview.

M. Basford: Merci. Je lisais l'article 21 du bill tel que le comité en a fait rapport. Je poursuis:

... et en vue d'aider à l'achat, l'amélioration ou la construction de projets d'habitations sur les réserves indiennes.

C'est un extrait du bill qu'a tout d'abord proposé le gouvernement et dont le comité a fait rapport. Voici ce qui est arrivé. Le député de Prince George-Peace River a proposé à l'article 21 un amendement qui ajoute à l'article 59 le paragraphe *b*) relatif aux fosses septiques. La question est de savoir si l'alinéa *b*) concernant les fosses septiques est recevable. Le rappel au Règlement n'a absolument rien à voir avec les Indiens. Le bill dont le comité a fait rapport et l'amendement du député traitent des Indiens. Le paragraphe *b*) n'a aucun rapport avec le paragraphe *a*) et c'est pourquoi je pense qu'il n'est pas recevable. La seule décision à prendre est de statuer si le sous-alinéa *b*) est recevable. Le sous-alinéa *a*) se trouve déjà dans le bill dont il a été fait rapport.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Broadview pose la question de privilège.

M. Gilbert: Elle a déjà été traitée, merci.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien saisi ce qu'a proposé Votre Honneur, il s'agit du fait que dans la recommandation de Son Excellence le mot «construction» n'est pas mentionné en ce qui concerne les prêts que la Société peut consentir à un Indien dans le but d'acquiescer et d'améliorer des projets d'habitations sur les réserves indiennes. Pourtant, le bill ainsi que l'amendement dont nous sommes saisis traitent de l'aide à apporter pour l'achat, l'amélioration et la construction de projets d'habitations. Tel est le cas dans l'amendement proposé par le député de Prince George-Peace River et dans le bill même qu'a proposé le ministre. Si Votre Honneur veut continuer d'étudier la recommandation de Son Excellence, elle trouvera, à la suite du passage que je viens de citer, un autre passage concernant les projets sur les réserves indiennes. Je cite: «pour les projets d'habitations sur les réserves indiennes». L'idée de construction est envisagée. Je pense donc que les trois parties vont ensemble. La première partie dit:

... prévoyant que la Société peut consentir des prêts à un Indien dans le but d'acheter et d'améliorer des projets d'habitations sur les réserves indiennes... et accordant à la Société un montant n'excédant pas 10 milliards de dollars pour lui permettre de consentir des prêts... destinés à des projets municipaux de traitement des eaux d'égout et à des projets d'habitations sur les réserves indiennes.

Je crois que cela englobe l'idée de construction au sujet de laquelle Votre Honneur s'inquiétait. La recommandation se trouve dans deux parties différentes. Si cette interprétation convient à Votre Honneur, c'est-à-dire que l'achat et l'amélioration d'habitations se trouvent dans une partie de la recommandation et ce qui a trait à la construction dans l'expression pour des «projets d'habitations sur les réserves indiennes» il me semble que c'est ce qui importe.